

Paris, le 7 février 2019

Négociations conventionnelles assistants médicaux : la CSMF quitte la séance

Aujourd'hui s'est tenue au siège de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie une séance de négociations conventionnelles afin de permettre la création des assistants médicaux. Ces assistants médicaux constituent une évolution majeure dans l'organisation du métier médical dans le pays.

En effet, la grande majorité des médecins libéraux, tout particulièrement dans les spécialités cliniques comme la médecine générale, souffrent d'un environnement professionnel démuné. Faut-il rappeler qu'un tiers seulement des médecins généralistes en France ont une secrétaire médicale ? Il est indispensable de renforcer cet environnement professionnel avec des assistants médicaux permettant d'alléger le temps passé à des tâches administratives, et d'accompagner le médecin dans sa consultation, en particulier dans la phase pré et post consultation. Il pourra ainsi accompagner le patient dans son parcours de soins.

Les médecins partagent tous l'objectif d'améliorer l'accès aux soins, tant en médecine générale pour trouver un médecin traitant, qu'en médecine des autres spécialités pour accéder à un médecin spécialiste dans des délais raisonnables. Mais ils ne peuvent partager une vision productiviste de la médecine. Vouloir quantifier précisément par médecin le nombre de consultations à faire par heure (6 consultations par heure !) et de patients vus par un assistant médical (12 par heure !) est contraire aux besoins personnels de chaque patient, et à l'éthique médicale. Les médecins ne peuvent partager cette vision productiviste de leur activité. Ils ont le souci de la qualité des soins qui, couplée à une meilleure organisation de chaque cabinet, leur permettra de mieux répondre à la demande en soins pour tous les Français, partout dans les territoires.

La CSMF demande à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie de revenir à des notions permettant de répondre aux besoins de la population, tout en préservant des soins de qualité, afin que ces restructurations dans le métier médical soient accompagnées dans les meilleures conditions.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.